

VilledeMontmagny.fr

SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE ET PÉRI-SOLAIRE



Guide de la *petite* enfance

2023 - 2024

SUIVEZ-NOUS SUR :



Le mot de L'élue



Madame, Monsieur,

La petite enfance constitue une priorité importante de la ville, pour permettre aux familles magnymontoises d'envisager sereinement l'arrivée de leurs enfants et d'apporter toute l'aide nécessaire pour aborder les premiers mois de la vie.

C'est pourquoi la municipalité soutient et accompagne quotidiennement les familles en proposant des lieux d'accueil adaptés (structures petite Enfance), mais aussi dans la recherche d'un mode de garde intermédiaire (Relais Petite Enfance - RPE).

Le but est bien de conduire, dès le plus jeune âge, les générations magnymontoises vers la réussite scolaire, puis vers une intégration réussie dans la vie sociale et citoyenne. La ville s'efforce de maintenir le meilleur niveau de qualité d'accueil en s'appuyant sur un personnel compétent intervenant dans des structures modernes et adaptées.

Les enfants qui fréquentent les structures de la petite enfance bénéficient d'animations extérieures (sorties hors de la commune, visite de la médiathèque) et une fois par semaine, les enfants du RPE peuvent investir l'aire de jeux réservée habituellement aux crèches.

La Municipalité cherche à développer des modes de garde diversifiés, afin de répondre au mieux aux attentes des parents. En associant la protection maternelle et infantile (PMI), elle participe au suivi de la grossesse et à la bonne santé des enfants.

Notre commune ne pourrait à elle seule supporter les coûts très élevés nécessaires au bon fonctionnement de ces structures. Nous tenons donc à remercier les services de l'État, le conseil départemental du Val d'Oise et la Caisse d'Allocations Familiales qui, par leurs contributions financières, nous donnent les moyens de répondre aux besoins de notre population.

Nous espérons que ce livret vous apportera toutes les informations utiles concernant la petite enfance et sera un outil d'accompagnement efficace pour les démarches à suivre dans la prise en charge de vos enfants.

Par ailleurs, les services et l'équipe municipale restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bakhta MAÏCHE

Adjointe au Maire en charge de la petite enfance

Les différents modes d'accueil



La ville de Montmagny offre aux parents différents modes d'accueil adaptés à leurs besoins, sur des temps réguliers ou ponctuels.

Elle met également à disposition **un Relais Petite Enfance** avec environ 59 assistants maternels agréés indépendants.

Il est situé dans les locaux du
Pôle petite enfance
« Mes premiers pas »
30 rue de Sprimont
01 82 06 41 40

Toutes ces structures sont gérées par la commune et sont subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de la PSU (Prestation de Service Unique) et du bonus territoire.

Le Relais Petite Enfance bénéficie en plus d'une subvention de la part du conseil départemental du Val d'Oise.

La totalité de la capacité d'accueil des structures petite enfance s'élève à 82 places réparties sur l'ensemble de la commune dans quatre structures différentes :

LA MICRO-CRÈCHE :

» 11 sentier des Lévriers - 01 34 05 96 23

LA MINI-CRÈCHE :

» 9 rue Maurice Berteaux - 01 39 83 38 96

LE MULTI-ACCUEIL DES SABLONS :

» 14 rue Claude Debussy - 01 39 84 05 89
(à proximité du centre commercial des Sablons)

LA CRÈCHE FAMILIALE :

» Pôle petite enfance « Mes premiers pas »
30 rue de Sprimont - 01 82 06 41 40

Les procédures d'inscription



LA DIRECTION ET LE SECRÉTARIAT PETITE ENFANCE

Situé au Pôle petite enfance « Mes premiers pas »,
(30 rue de Sprimont), le secrétariat est ouvert :

» du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30

» Tél. : 01 82 06 41 40



LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES PLACES

Une commission d'attribution des places réunit entre avril et mai pour les affectations des places en septembre. L'ancienneté du dossier constitue le premier critère d'attribution de place. S'y ajoutent ensuite d'autres critères comme la priorité aux familles dont les deux parents travaillent, l'âge de l'enfant, la hiérarchie des vœux des familles pour telle ou telle structure, le nombre de jours de prise en charge demandé, etc. **L'attribution des places reste complexe et la plus grande attention lui est apportée.**

Concernant les admissions après le mois de septembre, elles sont examinées au cas par cas dès qu'une place se libère, selon les mêmes critères.

Les réponses sont données par courrier environ un à deux mois avant la demande de prise en charge de l'enfant.

Il renseigne les Magnymontois sur les procédures d'inscription et le fonctionnement des différentes structures de la ville. Il assure aussi tout le suivi administratif des enfants et gère la facturation des prestations.

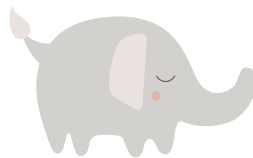
Le personnel se compose pour l'ensemble des structures d'une directrice du service petite enfance faisant également fonction de régisseur de recettes et de trois agents administratifs.



Les enfants porteurs d'un handicap peuvent intégrer les structures sous réserve de l'avis favorable de l'équipe pluridisciplinaire (directrices de structures, infirmière, psychologue et médecin).

Pour l'admission, une liste de documents est à fournir et le dossier administratif de l'enfant est constitué avec la signature de différents documents dont le contrat d'accueil individualisé. Le règlement de fonctionnement de la structure donné en amont est alors expliqué et votre enfant est présenté à l'équipe ou à la personne qui le prendra en charge.

Certaines démarches sont accessibles sur le site internet de la ville (paiement en ligne, signalement d'une absence, etc).



Les procédures d'inscription



LES INSCRIPTIONS DANS LES STRUCTURES

Les places sont réservées en priorité aux familles magnymontoises dont les deux parents travaillent. Quelques-unes sont réservées aux familles en réinsertion.

Les inscriptions sont conseillées dès le troisième mois de grossesse.



Pour s'inscrire, il faut prendre **rendez-vous au secrétariat de la petite enfance** et fournir les photocopies suivantes :

- » la pièce d'identité des 2 parents ;
- » un justificatif de domicile ;
- » le dernier justificatif de revenus ;
- » l'avis d'imposition de l'année précédente des deux parents ;
- » le matricule et la notification des prestations CAF.

Dans les quinze jours suivant la naissance, vous devez confirmer l'inscription au secrétariat, ou par mail à PetiteEnfance@ville-montmagny.fr, en complétant le coupon remis lors de l'entretien de pré-inscription et en y joignant un extrait d'acte de naissance.

Sans confirmation, le dossier est automatiquement annulé.



LE MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Elle est établie à l'heure, en fonction du nombre de semaines réservées annuellement, des ressources du foyer et du nombre d'enfants à charge.

Il est possible de bénéficier d'une réduction d'impôt.



Le barème des participations familiales constitue un taux d'effort imposé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le principe de l'annualisation est appliqué selon les semaines réservées qui sont ensuite réparties sur un forfait mensuel et une facturation sur onze mois par an, ou au prorata en cas d'année incomplète.

Il est important de préciser qu'il s'agit d'une participation.

En effet, le montant de la participation des familles, ajouté à celui de la CAF, laisse encore une importante charge financière à la Commune.



Les structures d'accueil



Toutes les structures de la petite enfance proposent un panel d'activités permettant l'épanouissement de l'enfant au sein du groupe tout en respectant son propre rythme.

Pour compléter l'offre d'activités dédiées aux tout-petits, ces derniers bénéficient également d'interventions extérieures comme les visites à la médiathèque municipale.

LA MINI-CRÈCHE

La structure est agréée pour 20 enfants âgés de 10 semaines à leur scolarisation.

La mini-crèche est ouverte **du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h.**

Elle est fermée trois semaines en août et une semaine en décembre.

Une équipe pluridisciplinaire prend en charge votre enfant et l'aide à s'épanouir au sein du groupe tout en respectant son propre rythme.

Le personnel se compose :

- » d'une directrice, infirmière diplômée d'État ;
- » d'auxiliaires de puériculture ;
- » d'auxiliaires de petite enfance ;
- » d'une psychologue assurant des vacances ;
- » d'un agent d'entretien.

LA MICRO-CRÈCHE

La structure est agréée pour recevoir 10 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

La micro-crèche est ouverte **les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8h à 18h30.**

Elle est fermée une partie des vacances scolaires en alternance avec le multi-accueil, soit :

- » une semaine en février ;
- » une semaine en avril ;
- » quatre semaines au mois d'août ;
- » et une semaine en décembre.

Une équipe pluridisciplinaire prend en charge vos enfants durant la journée en leur apportant tous les soins nécessaires et en leur proposant diverses activités afin de favoriser leur épanouissement et leur autonomie.

Le personnel se compose :

- » d'une directrice, éducatrice de jeunes enfants ;
- » d'une infirmière diplômée d'État ;
- » de quatre auxiliaires de petite enfance ;
- » d'une psychologue assurant des vacances ;
- » d'un agent d'entretien à mi-temps.



Les structures d'accueil



LE MULTI-ACCUEIL DES SABLONS

La structure est agréée pour 20 enfants âgés de 12 mois jusqu'à leur scolarisation. Elle est ouverte **du lundi au vendredi, de 8h à 18h30.**

Le multi-accueil est fermé une partie des vacances scolaires :

- » une semaine en février, en avril et en décembre ;
- » quatre semaines en été.

Les enfants peuvent être accueillis soit la demi-journée (matin ou après-midi), soit la journée complète. Cette structure leur propose différents ateliers d'éveil où le principe du plaisir est une priorité.

Le personnel se compose :

- » d'une directrice, éducatrice de jeunes enfants ;
- » d'une infirmière diplômée d'État ;
- » d'auxiliaires de puériculture ;
- » d'auxiliaires de petite enfance ;

LA CRÈCHE FAMILIALE

Cette structure dispose d'un agrément pour 29 enfants âgés de 10 semaines à leur scolarisation. Trois à quatre enfants sont accueillis dans un environnement familial au domicile d'une assistante maternelle agréée, employée par la ville.

Les horaires sont convenus avec les parents en fonction des besoins professionnels, **dans une amplitude de 7h à 19h du lundi au vendredi sauf les jours fériés.**

Une dérogation peut être accordée sous certaines conditions dès 6h et jusqu'à 20h.

La structure est fermée quatre semaines en été et une semaine en décembre.

Les visites à domicile permettent à l'équipe pluridisciplinaire d'encadrer les assistantes maternelles et les enfants.

Une fois par semaine, les enfants se retrouvent par petits groupes dans les locaux de la crèche familiale ou dans différents bâtiments communaux, avec une assistante éducative, pour favoriser leur autonomie et leur socialisation.

Le personnel se compose :

- » d'une directrice, éducatrice de jeunes enfants ;
- » d'une infirmière diplômée d'État ;
- » d'une assistante éducative ;
- » de 8 assistantes maternelles agréées ;
- » d'une psychologue assurant des vacances ;
- » d'un agent d'entretien à mi-temps.



Les structures d'accueil



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le RPE est un lieu d'écoute, d'information, de conseil pour les parents, futurs parents et assistants maternels.



Il vous renseigne sur :

- » Les différents modes d'accueil existant sur la commune ;
- » L'emploi d'un assistant maternel agréé (démarches administratives CAF, URSSAF, rédaction du contrat de travail, droits et obligations en tant qu'employeur, etc) ;
- » Les différentes aides financières pouvant être accordées par la CAF.

Des accueils jeux sont proposés le matin par l'animatrice ainsi que des sorties à la médiathèque ou à l'extérieur. Un accès libre à l'aire de jeux des crèches est possible une fois par semaine, le mardi matin.



ATTENTION

- » Le Relais Petite Enfance n'est ni un organisme employeur, ni un lieu d'accueil d'enfants.
- » Pour tout renseignement, la responsable peut vous recevoir sur rendez-vous ou vous renseigner par téléphone au 01 82 06 41 45.
- » Vous pouvez également trouver des informations complémentaires en consultant la plaquette du RPE disponible à l'accueil des différents bâtiments municipaux.

Les structures d'accueil



LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS « LES P'TITS MON TOI »

Situé à l'espace Antoine de Saint-Exupéry, le L.A.E.P. « Les p'tits mon toi » accueille les enfants jusqu'à 4 ans accompagnés de leurs parents ou d'un grand-parent, pour des temps conviviaux de jeux et d'échanges.

C'est un espace destiné à se rencontrer, échanger et s'amuser.

Il est ouvert tous les jeudis de 9h à 11h, hors vacances scolaires.

Pour tout renseignement, contactez le centre socioculturel au 01 34 05 13 20.



Les autres acteurs de la petite enfance



L'ASSOCIATION ATOUT-JEUX

Le principal objectif de l'association magnymontoise est de faire partager sa passion pour les jeux.

Porteuse de nombreux projets en direction des petits comme des grands, elle anime des ateliers autour des jeux et des jouets.

Elle accueille régulièrement différents publics dans sa ludothèque située au 2 rue des Carrières où elle propose notamment un lieu d'accueil enfants-parents « Minilud », le vendredi de 9h15 à 11h15 (hors vacances scolaires).

Renseignement : 01 39 34 74 46
ou par mail : contact@atoutjeux.org
Site internet : www.atoutjeux.org

NOU...NOUS ET FIÈRES DE L'ÊTRE

« Nou...nous et fières de l'être » est une association magnymontoise d'assistantes maternelles qui favorise les échanges entre professionnelles et crée un véritable trait d'union entre les familles et la personne à laquelle elles confieront la garde de leur enfant.

Renseignement : 06 88 97 99 53
ou par mail : chalmmartine@hotmail.fr
Site internet : nounsoumagny.wordpress.com



MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES

Dénommée Baby's Cool, la Maison des Assistantes Maternelles de Montmagny, située au 2 bis rue du Château, est une structure associative et collective, gérée par deux assistantes maternelles indépendantes soucieuses du bien-être et du développement des tout-petits.

La structure accueille huit jeunes enfants âgés de 10 semaines à 3 ans, dispose d'un cadre chaleureux et sécurisé, propice à l'apprentissage du respect, du partage, de l'éveil, du langage, de la propreté, de l'ouverture aux autres.

Renseignement : 06 59 06 65 43

La prévention et la santé



LE POINT CONSEIL PETITE ENFANCE

La commune organise, à destination des familles, un PCPE par an. Le projet a été porté par la ville qui a inscrit cet axe dans sa politique d'accueil de la Petite enfance, en partenariat avec la CAF.

Les objectifs se situent à 3 niveaux :

- » Mieux informer les familles,
- » Conseiller le parent dans le choix du mode d'accueil le plus adapté à ses besoins,
- » Développer des outils de communication.

Les partenaires impliqués sont :

- » Les travailleurs sociaux CAF
- » Les équipes du service petite enfance (responsable du service, animatrice du Relais Petite Enfance, directrices de crèches...)
- » Une infirmière ou une puéricultrice de la Protection Maternelle Infantile

Les parents ou futurs parents sont conviés, par la CAF ou par le service petite enfance, à une réunion d'information sur les différents modes d'accueil, les services concernant la petite enfance, les droits et prestations qui sont ouverts aux parents.

À la suite de ce temps d'échange, les parents qui le souhaitent peuvent demander un rendez-vous individualisé pour approfondir certains aspects et réaliser des simulations financières.

Ils pourront également effectuer le choix le plus adapté à leur situation professionnelle, sociale et familiale.

LE CENTRE DE PMI ET DE PLANIFICATION FAMILIALE

Les missions du Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de planification familiale relèvent de la compétence du Conseil départemental.

Il est situé au 9 rue Maurice Berteaux.

Renseignements : 01 34 33 56 40

Une équipe pluridisciplinaire y accueille les jeunes, les futurs parents et les enfants. Elle propose des actions de prévention et de promotion de la santé, gratuites et ouvertes à tous :

Consultations pour enfants

- » Sur rendez-vous : les jeudis de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 et les vendredis de 9h à 11h30.

Infirmières

- » Sur rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 16h30.

Psychologue

- » Consultations sur rendez-vous.

Sage-femme

- » Consultations sur rendez-vous : les lundis après-midi, mardis en journée et les vendredis après-midi.

